



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Montréal, le 5 novembre 2021

PAR COURRIEL

Monsieur Patrick Guay
Vice-président responsable du secteur Relations de travail
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)
1234, Papineau
Montréal (Québec), H2K 0A4

Objet : Mise en demeure du 22 octobre 2021

Monsieur,

La présente fait suite à votre mise en demeure datée du 22 octobre 2021, adressée à Mme Carole Grant, présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), dans laquelle vous enjoignez à l'OIIAQ de prendre certaines actions au sujet du temps supplémentaire obligatoire (TSO) et des ratios professionnel(le)s/patient(e)s.

Rappelons d'emblée que la mission de protection du public de l'OIIAQ est encadrée par la *Code des professions* et les règlements adoptés en vertu de ce Code. Or, vous savez qu'aux termes de cet ensemble législatif, l'OIIAQ ne peut agir qu'à l'égard de ses membres.

La problématique que vous exposez dans votre lettre de mise en demeure, visant les enjeux de TSO et ratios, relève des conditions de travail de nos membres et plus particulièrement du domaine de l'organisation du travail. En ces matières, les acteurs pertinents sont les employeurs et les syndicats et non l'OIIAQ.

Cela étant dit, l'OIIAQ est préoccupé par la problématique du TSO et des ratios. Il s'inquiète également des conditions d'exercice des professionnelles de la santé en ce que l'organisation de leur environnement de travail pourrait avoir un impact sur la qualité des soins offerts. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, l'OIIAQ a pris position sur ces deux sujets, a posé des actions concrètes et a collaboré avec les syndicats et le MSSS.

Prendre position officiellement à l'encontre du TSO comme mesure de gestion et porter le tout à la connaissance du gouvernement et des établissements de santé

L'OIIAQ reconnaît que le recours trop fréquent et abusif au TSO peut compromettre la qualité des soins. Cette problématique, déjà dénoncée dans les milieux de soins avant la pandémie a, depuis, augmenté la pression vécue par le personnel soignant, notamment les infirmières auxiliaires.

L'OIIAQ a adopté une position claire quant aux risques associés au recours abusif au TSO et il a proposé au MSSS des solutions pour soulager le système de la santé, notamment par une augmentation des postes d'infirmières auxiliaires à temps plein ainsi que par une meilleure

utilisation des compétences des infirmières auxiliaires, en mettant à profit leur plein champ d'exercice. L'OIIAQ a aussi rappelé les obligations déontologiques de l'infirmière auxiliaire à l'égard du TSO, soit que celui-ci se doit d'être une mesure d'exception et non une mesure récurrente, et que les employeurs ne peuvent invoquer le Code de déontologie pour contraindre le personnel au TSO.

La présidente de l'OIIAQ a exprimé cette position à plusieurs reprises au cours des dernières années, tout en collaborant avec la FIQ pour faire évoluer la situation.

Travailler activement à l'implantation de ratios pour assurer une dotation sécuritaire des équipes de soins

Tel que mentionné, le cœur de l'enjeu des ratios est d'abord et avant tout une question de relations de travail, la preuve étant que la FIQ en a fait sa demande principale lors de sa dernière négociation collective.

L'OIIAQ reconnaît cependant les conséquences possibles de l'enjeu des ratios et a accueilli avec intérêt le projet de la FIQ de rédiger un *Manifeste pour des ratios sécuritaires en soins de santé au Québec* (Manifeste).

En effet, après une première rencontre, le 1^{er} octobre 2020, l'OIIAQ a confirmé son intention de participer au projet. La FIQ a par la suite indiqué que le projet débiterait lors d'une rencontre des alliés le 4 octobre 2021, avant d'annuler ladite rencontre, le 27 septembre. L'OIIAQ demeure disposé à collaborer avec la FIQ et les autres alliés pour élaborer et mettre en place des solutions au sujet de ratios sécuritaires, notamment par le biais du Manifeste.

L'OIIAQ a aussi collaboré avec le MSSS afin d'augmenter le nombre de postes à temps plein d'infirmières auxiliaires dans le but de stabiliser les équipes de soins et de parvenir à des ratios sécuritaires.

Finalement, comme il est primordial de faire connaître le champ de pratique de l'infirmière auxiliaire dont l'apport est au cœur de la solution en permettant d'accroître son rôle au sein de l'équipe de soin, l'OIIAQ mène en continu une campagne d'éducation et d'information.

Recommander au MSSS les normes à suivre pour assurer la présence d'effectifs suffisants d'infirmières auxiliaires pour répondre de façon sécuritaire aux besoins en soins infirmiers des patient-e-s en établissement de santé

Pour les raisons exprimées en introduction, il n'appartient pas à un ordre professionnel tel que l'OIIAQ d'émettre des recommandations quant à l'organisation du travail et l'affectation de ressources. Néanmoins, l'OIIAQ a souvent rappelé au MSSS les risques associés aux ratios déficitaires.

Dans le cadre de l'enquête sur la qualité des services médicaux et des soins infirmiers sur la situation vécue au CHSLD Herron, l'OIIAQ s'est prononcé, conjointement avec le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, sur les ratios en place dans ce CHSLD. Le rapport d'enquête a été présenté au ministre Christian Dubé et il a donné lieu à des interventions médiatiques des trois ordres concernés.

En conclusion, l'OIIAQ s'est toujours conformé à ses obligations statutaires et continue de le faire.

Dans les circonstances, et considérant le cadre juridique applicable à l'OIIAQ, nous voyons mal quel recours la FIQ pourrait légalement entreprendre envers l'OIIAQ et il va sans dire que ce dernier réserve tous ses droits dans la mesure où de tels recours étaient entrepris de façon abusive ou manifestement sans fondement.

Ainsi, et pour les raisons exprimées dans la présente correspondance, bien que l'OIIAQ soit sensible aux enjeux soulevés dans votre mise en demeure, et préoccupé par ceux-ci, nous n'entendons pas donner d'autre suite à cette dernière. Soyez toutefois assuré que l'OIIAQ continuera d'offrir, comme il l'a toujours fait, sa pleine collaboration à la FIQ dans le respect du rôle et de la mission qui lui ont été confiés par le législateur et demeure disponible afin d'échanger avec celle-ci à ce sujet.

Veuillez recevoir, M. Guay, nos sincères salutations.



Patricia Couture, avocate

Directrice – Direction des affaires juridiques
et Secrétaire adjointe de l'Ordre